

Sur le secteur d'Ingrandes-de-Touraine

- Travaux destinés à réaliser des économies d'énergie, financés avec l'aide de l'Agence locale de l'Energie :
 - Remplacement des fenêtres sur la façade nord de la salle des fêtes par des fenêtres aux normes d'isolation renforcées ;
 - Remplacement des chaudières de la mairie – qui alimente aussi la cantine scolaire– et de la salle des fêtes par des chaudières à condensation.
- Travaux de mise en sécurité dans la salle du Clos du poète par le renforcement d'une poutre maîtresse défaillante et reprise du plafond.
- Implantation de deux bornes incendie rue Ferrée.
- Réalisation d'une étude technique sur le réseau d'assainissement du stade en vue de sa mise aux normes.
- Travaux routiers :
 - Déplacement du panneau d'entrée de bourg sur la rue de Touraine du carrefour de la rue du stade à l'entrée de la Perrée : la traversée entre ce panneau et la sortie ouest vers Bourgueil est désormais limitée à 50 km/h
 - Aménagement de sécurité sur la rue d'Anjou par l'implantation de feux tricolores au carrefour des rues de l'Ouche d'Or et des trois Volets.
- Travaux sur le réseau électrique et pour l'éclairage public :
 - Enfouissement du réseau électrique et implantation de nouveaux candélabres sur la rue de la Galottière à partir du centre-bourg ; le réseau de téléphone sera également enfoui sur cette portion ;
 - Enfouissement d'un réseau électrique et implantation de nouveaux candélabres rue de Touraine ;
 - Amélioration de l'écoulement des eaux de la rue du Clos du Poète avec le carrefour des rues de Touraine et du stade.
- Création d'un city stade sur l'emplacement du terrain de tennis actuel, financée par la Communauté de communes CCTOVAL ; ouverture fin juin 2018.



Sur le secteur de Saint-Michel-sur-Loire

- Vient de s'achever, l'aménagement des abords de la route du Coteau qui ont été agrémentés, sur une centaine de mètres, d'arbustes vivaces, avec des coloris de feuillage et des décalages de floraisons destinés à animer le quartier au fil des saisons. Une tranche complémentaire sera réalisée l'année prochaine.
- Sur les bâtiments publics diverses réparations seront engagées dans l'année : changement des portes des locaux techniques, changement de la porte de la mairie (mise en conformité avec les normes de sécurité), installation d'un nouveau chauffage dans la salle des fêtes.
- L'étude de l'aménagement du centre bourg a été engagée, elle inclura également la réfection de la place de l'église.
- Les logements du presbytère feront l'objet d'une mise aux normes tant de leur isolation thermique que des installations électriques.
- Pour la défense incendie : changement de deux des bornes les plus vétustes.
- Les aménagements du paysage sur le Val de Loire nécessitent encore de réaliser une étude environnementale.
- La restructuration du cimetière va se poursuivre avec la reprise d'une dizaine de concessions supplémentaires.
- L'éclairage public sera complété à la Cartelézienne pour permettre l'accès à la départementale dans de meilleures conditions de sécurité ; il est également envisagé d'installer un abribus.
- Les travaux routiers porteront essentiellement sur l'achèvement des travaux de la route des Commendins et sur des aménagements de sécurité sur la route du coteau.

Sur le secteur de Saint-Patrice

- Réfection de la rampe d'accès au cimetière ;
- Réfection du rond-point de Rochecotte ;
- Installation d'une nouvelle borne d'incendie ;
- Poursuite de de l'aménagement du cimetière avec la reprises de concessions ;
- Rachat d'une parcelle de forêt à Cofiroute ;
- Construction d'une médiathèque et d'une salle intergénérationnelle.

L'ÉCHO DES COTEAUX

LE MOT DES MAIRES

Chères Costelligériennes, Chers Costelligériens,

Coste pour les coteaux, Liger pour la Loire. Oui, tels sont bien ces noms assemblés qui ont été choisis à l'unanimité par le conseil municipal pour dorénavant désigner officiellement les habitantes et habitants de notre commune de Coteaux-sur-Loire. Bien sûr, Igorandais, Saint-Patriciens et Saint-Michellois seront des termes que nous utiliserons encore, comme pour marquer notre attachement à nos villages d'origine. C'est naturel on n'efface pas facilement des siècles d'histoire. Mais dans la construction de notre nouvelle commune, cette décision, prise après consultation de la population (cf. Echo des Coteaux de février 2018), participe parmi d'autres mesures, d'une volonté d'afficher l'unicité de notre territoire, d'appartenir à la même entité porteuse d'une identité commune, laquelle avec le temps ne manquera pas de s'affirmer.

Au-delà, notre commune c'est aussi et surtout le rassemblement et la mise en commun de moyens qui doivent nous conduire à la fois à mettre plus de services à la disposition de la population tout en réalisant des économies de fonctionnement. Pour ce faire, une organisation plus rationnelle tenant compte des évolutions de la société s'impose. C'est, par exemple, un accueil en mairie réparti sur le territoire six jours sur sept mais qui libère par ailleurs du temps pour le travail administratif en interne de plus en plus lourd. Ce sont des travaux d'entretien, routiers notamment, plus mutualisés et dont la nature et le mode opératoire sont décidés au seul regard des coûts finaux. Ce sont également des équipements partagés (salles de réunion, salles des fêtes, outillages, etc.). L'appartenance à notre collectivité élargie se marque aussi par des manifestations communes (arbre de Noël pour les enfants, fête du 14 juillet et d'autres à venir).

Notre commune a des atouts qui lui sont propres, tant par ses équipements que par son environnement naturel. Il faut en prendre conscience.

Trois beaux groupes scolaires très bien équipés, deux garderies, un ALSH, deux aires de jeux pour grands et petits, une bibliothèque municipale qui va d'ailleurs s'agrandir, des commerces de proximité, des restaurants, un cabinet d'infirmières, etc. Tout cela représente des investissements importants qui n'ont leur plein effet, et ne peuvent perdurer, que par l'utilisation qu'en fait la population. Utilisons donc en priorité ce qui existe sur notre territoire plutôt que d'aller chercher ailleurs.

Notre environnement nous est souvent envié. Points de vue remarquables sur Saint-Michel, sur Ingrandes au mont Sigout, traversée du centre bourg à Saint-Patrice, vignobles, forêt, Loire, ... Tout cela mérite d'être qualitativement valorisé. La municipalité s'y emploie par les aménagements qu'elle réalise, par le fleurissement et l'entretien journalier. Mais Il peut sans doute être fait mieux encore avec le concours de tous. Des exemples nous sont donnés, tel celui du village Lochois de Chédigny où la municipalité et les habitants réunis ont magnifiquement fait des rues d'un simple bourg un jardin de roses, de fleurs et plantes vivaces avec comme retombées un mieux vivre pour tous, un regain d'activité économique et commerciale. A voir, à s'en inspirer !

De tout cela dépend l'attractivité de notre commune, de nos villages et lieux dits.

Les maires,

Jean Dufresne Dominique Logeay François Augé

Rappel des jours et horaires d'ouverture des mairies

Mairie de Coteaux-sur-Loire - Tél. 02 47 96 98 15
Du mardi au samedi de 10 H à 12 H.

Maire déléguée d'Ingrandes-de-Touraine
Tél. 02 47 96 98 64
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 H à 12 H

Mairie déléguée de Saint-Michel-sur-Loire
Tél. 02 47 96 83 06
Lundi : 16 H à 18 H - Mardi, jeudi, vendredi : 10 H à 12 H -
Samedi : 10 H 30 à 12 H

L'été arrive, l'herbe pousse, les tondeuses vont devoir entrer en action. Certes, mais pas n'importe quand ! Rappelons que les activités extérieures bruyantes –dont l'usage des tondeuses – ne sont autorisées que :



- de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19 h30 du lundi au vendredi ;
- De 9H à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi ;
- De 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

(arrêté préfectoral du 29.04.2013)

Merci de respecter ces horaires.

Les principales décisions du conseil municipal

Conseil du 31 janvier 2018

• Demande de subvention DETR

A la majorité, le conseil décide de solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible (env. 150.000 €) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour le projet « Extension du groupe scolaire - Espace intergénérationnel - Salle multimédia ».

• Prescription de la procédure simplifiée du PLU de Saint-Michel-sur-Loire

Le conseil, à l'unanimité, décide de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs concernant la suppression d'un emplacement réservé. Un avis portant à la connaissance du public les modalités de la mise à disposition sera publié dans un journal diffusé dans le département, affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune.

• Tarif de location pour la cuisine de la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Loire

Les tarifs des différentes salles des fêtes de Coteaux-sur-Loire, précédemment votés, ne mentionnaient pas le coût de location de la cuisine de la salle des fêtes de Saint-Michel, soit 35 €. Ce tarif est voté à l'unanimité par le Conseil.

• Choix d'un maître d'œuvre pour des aménagements en centre bourg de Saint-Michel

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par l'ADAC et étudiée par la commission d'appel d'offres, le conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise « Feuille à Feuille / Cahier de route » comme maître d'œuvre, pour un montant HT de 24.805 €.

Conseil du 28 mars 2018

• Approbation à l'unanimité du compte de gestion et du compte administratif 2017 (voir en page intercalaire)

• Vote des taux 2018

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des différentes taxes (taxe d'habitation, taxe foncière des propriétés bâties et non bâties) et de ne poursuivre que le lissage entamé pour 4 ans pour parvenir à des taux identiques sur les trois communes historiques, conformément à la législation.

Du côté de l'école

Les travaux de l'école de Saint-Patrice sont terminés !

C'est une classe toute neuve et spacieuse qui est désormais à la disposition des élèves de CM2.

De son côté, l'équipe enseignante va pouvoir bénéficier de locaux adaptés pour se réunir et accueillir les parents dans de meilleures conditions.



Budget primitif 2018

Après avoir pris connaissance du projet de budget établi sur les propositions des commissions et validé par les commissions Gouvernance et Finances, le conseil, à la majorité, approuve le budget primitif qui lui est présenté ; les montants s'établissant comme suit :

◇ Dépenses de fonctionnement	1.250 K€
◇ Recettes de fonctionnement	1.437 K€
◇ Dépenses d'investissement	827 K€
◇ Recettes d'investissement	286 K€

• Demande de subvention au titre des « amendes de police » 2018

Le conseil, à l'unanimité, décide de solliciter, dans le cadre du reversement du produit des amendes de police 2018, une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible pour des travaux d'aménagement nouveaux liés à la sécurité (mise en place de feux tricolores) dans la traversée du centre bourg d'Ingrandes-de-Touraine.

• Demande de subvention pour l'espace multimédia

A la majorité, le conseil décide de solliciter une subvention du Conseil Régional (89.664 €) pour le projet « Espace intergénérationnel - Salle multimédia ».

• Choix d'une entreprise pour les travaux routiers de la route de Commendin

Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Ossant pour un montant HT de 24.357,30 €.

• Nom des habitants de Coteaux-sur-Loire

A l'unanimité, le Conseil fixe le nom des habitants de Coteaux-sur-Loire comme suit : **Costelligériens et Costelligériennes** (de Costel = coteaux et Liger, la Loire). Ce nom est majoritairement arrivé en tête lors de la consultation réalisée auprès de la population en février dernier.

L'intégralité des comptes rendus de conseils municipaux est consultable sur le site internet : coteaux-sur-loire.fr

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018 / 2019

- Inscriptions à l'école d'Ingrandes-de-Touraine pour les enfants nés en 2015 : prendre rendez-vous avec la directrice, Mme Bois - Tél. 02 47 96 90 84.

Aucune inscription n'est nécessaire pour les enfants déjà scolarisés dans une école de Coteaux-sur-Loire.

- Inscriptions pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune :
 - ⇒ Ecole de Saint-Michel-sur-Loire (GS maternelle, CP, CE1) : prendre rendez-vous avec la directrice, Mme Cuisinier - Tél. 02 47 96 50 53
 - ⇒ Ecole de Saint-Patrice (CE2, CM1, CM2) : prendre rendez-vous avec la directrice, Mme Jegaden - Tél. 02 47 96 97 49

Documents à fournir pour les inscriptions scolaires : Carnet de santé ; livret de famille ; justificatif de domicile ; attestation d'assurance scolaire ; en cas de séparation : jugement précisant les modalités de garde de l'enfant.

PÊLE-MÊLE D'INFOS



Communication du SMIFE Val Touraine Anjou

COLLECTE D'AMIANTE Le samedi 9 juin de 9 h 30 à 12 h À la déchetterie de Benais

Le samedi 9 juin, le SMIFE propose une collecte d'amiante lié sur le site de Benais.

Afin de pouvoir bénéficier de cette collecte, vous devez :

- Etre un particulier,
- Résider sur le territoire du SMIFE,
- Etre dans la limite de 20 m² de plaques d'amiante.

Sur rendez-vous un agent remettra les équipements nécessaires.

S'inscrire avant le 25 mai par téléphone ou sur le site WEB : smife-vta.net → rubrique « bulletin d'inscription 2018 ».

Contact et réservation : 02 47 97 89 75
ou : contact@smife-vta.net



ATTENTION AUX DÉMARCHAGES FRAUDULEUX

L'ALEC 37 - Agence locale de l'énergie et du climat d'Indre-et-Loire est de plus en plus sollicitée par des particuliers suite à un démarchage commercial abusif par téléphone ou directement à leur domicile concernant le changement d'équipements de chauffage et/ou de ventilation, ainsi que pour des travaux de rénovation énergétique. Certains particuliers ont la prudence de contacter l'ALEC 37, mais d'autres prennent des engagements qui les entraînent vers des dépenses importantes parfois inutiles.

Soyez donc vigilants et, avant de vous engager auprès d'une entreprise, n'hésitez pas à contacter L'ALEC 37. Ses conseillers sont à votre disposition pour vous informer de façon préventive et vous prodiguer des conseils gratuits.

ALEC 37 - 02 47 60 90 70 ou : contact@alec37.org

La SNCF communique



Des travaux d'entretien de la végétation ont été entrepris en mars sur la ligne Tours / Saumur et devraient se poursuivre jusqu'au mois de septembre 2018

Ces travaux ont pour objectifs :

- la sécurité des circulations,
- La régularité des circulations,
- La sécurité des personnes.

S'ils peuvent générer quelques nuisances, ces travaux d'entretien sont obligatoires et nécessaires.

Contacts : SNCF RESEAU / Infralog Centre
02 47 32 12 45 - tr.vegetation@sncf.fr

L'adresse de messagerie de l'association de parents d'élèves « Les P'tits sourires » a changé :

ape.ptits.sourires@gmail.com



Le Conseil départemental recrute des familles d'accueil

Le département recrute 40 assistants familiaux.

- Vous êtes intéressé(e) par les métiers liés à l'enfance
- Vous souhaitez travailler à domicile mais également en équipe
- Vous disposez d'un espace suffisant dans votre logement et vous êtes disponible

Le métier d'assistant(e) familial(e) est fait pour vous.

Comment devenir assistant(e) familial(e) ?

Pour accueillir un enfant au sein de votre famille, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental. Cet agrément vous permettra alors de postuler.

Pour tout renseignement sur la procédure d'agrément : 02 47 31 45 35.

Vous êtes déjà agré(e) ? Contactez le 02 47 31 45 68 et postulez !

Toutes les informations sur : www.touraine.fr

ALERTE LANCÉE PAR LES VITICULTEURS

Attention aux ceps de vigne malades

La vigne est touchée par deux graves fléaux :

l'Eutypiose et l'Esca,

des champignons qui détruisent entièrement le cep de vigne, provoquant son arrachage (3 % du vignoble tous les ans) et qui, de plus, se transmettent par voie aérienne, avec le vent, d'un cep mort à un cep sain. Ces champignons survivent pendant des années aux ceps et leurs spores se propagent facilement.

Pour lutter contre ce fléau, il est impératif de prendre des mesures rigoureuses.

En vertu d'un arrêté préfectoral, « les souches mortes ainsi que les bois de plus de deux ans doivent être retirés des parcelles et brûlés ou mis à l'abri de la pluie, sans délai, au fur et à mesure des opérations de taille et d'arrachage ».

Toute personne en possession de ceps pour la cheminée, le barbecue ou tout autre usage doit appliquer strictement ces consignes destinées, rappelons-le, à sauvegarder le vignoble, activité économique importante sur notre commune.

